

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Décision unilatérale n°1 - Affaire n°25S0014 - Travaux de rénovation de différents équipements du Centre nautique Babylone - Lot 2 Rénovation de l'étanchéité de la bâche tampon et de la fosse du mur mobile

N° : VA_DEC2025_699
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 5° et R2194-7 du Code de la Commande publique,

décidons

De prendre une décision unilatérale n°1 pour le marché n°25S0014 Travaux de rénovation de différents équipements du Centre nautique Babylone conclu avec la société ETANDEX située à FRETIN (59273), titulaire du Lot 2 « Rénovation de l'étanchéité de la bâche tampon et de la fosse du mur mobile », prenant en compte la modification du CCAP et de l'acte d'engagement suivante :

- « 12 semaines dont 4 semaines de préparation » est modifié

Et remplacé

- Par « Une durée prévisionnelle de 15 semaines dont 4 de préparation »

Imputation budgétaire : 2313 323 2200SPBABY

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.3.1 Piscines

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 10 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214573-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 14 octobre 2025